

INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Sarah CONSTANTIN
Objet Mesures de protection de la COVID-19 à l'école obligatoire
Date 04/09/2020
Numéro 2020.09.247

Actualité de l'événement

Concerne les conséquences de la pandémie COVID-19 au sein des établissements de la scolarité obligatoire à partir de la rentrée scolaire du 17 août.

Imprévisibilité

La pandémie n'était évidemment pas prévisible. Les mesures ont été annoncées une semaine avant la rentrée scolaire. C'est la première rentrée scolaire qui se déroule post « école à la maison ».

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le corps enseignant doit pouvoir réagir et s'adapter à tous les scénarios possibles à ce jour, or certaines incertitudes demeurent.

En date du 6 août 2020, le service de l'éducation a publié son « plan de protection à l'école obligatoire » contenant seize points visant à clarifier les modalités de la rentrée scolaire 2020/2021.

La rentrée scolaire du 17 août s'est déroulée en classes complètes mais dans des conditions évidemment particulières. Les enseignants des cycles 1-2-3 portent le masque dans les parties communes des bâtiments scolaires. Si la distance d'1m50 ne peut pas être respectée en classe vis-à-vis des élèves, les enseignants portent également le masque. Ces mesures ont pour but d'éviter la mise en quarantaine de classes voire d'établissements complets. Notons qu'au cycle d'orientation l'organisation par niveaux induit donc le mélange des classes et de ce fait des élèves. La quarantaine d'une seule classe paraît de ce fait inenvisageable.

Depuis la rentrée scolaire, le nombre d'élèves absents en classe est inhabituellement élevé. Les élèves manquent plusieurs jours de cours pour des symptômes ressemblants à ceux de la COVID, à savoir rhume et toux. L'organisation de l'enseignement en est évidemment bouleversée. Après seulement trois semaines d'école, des difficultés à suivre le programme scolaire correctement apparaissent déjà. Certaines questions subsistent quant à l'organisation au sein des établissements scolaires dans certains cas spécifiques. Nous demandons au service de l'enseignement de répondre aux interrogations suivantes, en tenant compte du fait que la situation évolue rapidement et que des informations supplémentaires dont les signataires n'auraient pas connaissances peuvent être diffusées entre le dépôt de cette intervention et le jour de son traitement.

Conclusion

- En date du 4 septembre, nous apprenions par la RTS que l'OFSP envisage de tester les enfants de moins de 12 ans. La remise en cause du rôle que jouent les enfants dans la propagation du virus peut-elle mener à un port du masque généralisé à l'école obligatoire?

- Sachant qu'à partir de 12 ans le port du masque est obligatoire dans les transports publics, le port du masque pour les élèves du Cycle d'Orientation est-il envisagé par le service?
- Sur RTS1, dans l'émission 19H30 du 2 septembre, nous apprenions que certains masques importés par la Confédération ne sont pas conformes aux normes en vigueur. Sachant que le port du masque chez les enseignants vise à éviter à tout prix une mise en quarantaine d'un établissement, les masques fournis par l'Etat du Valais sont-ils conformes et protègent-ils donc au mieux le corps enseignant?
- Les premiers rhumes et autres maux de gorges sont là et impliquent inévitablement une confusion avec les symptômes de la COVID-19. Des directives seront-elles édictées à l'intention des parents concernant les cas dans lesquels il faut/ne faut pas que leur enfant se rendent à l'école?
- En lien avec la question précédente, demandera-t-on aux enseignant-e-s de juger des symptômes des élèves si ces symptômes apparaissent en classe?
- Afin d'éviter de nombreuses absences, des mesures de protection supplémentaires seront-elles prises pour que les élèves puissent suivre leur cursus scolaire de manière optimale lorsque la grippe saisonnière fera son apparition?
- Le réseau de remplaçant-e-s disponibles est-il suffisant pour palier les éventuelles absences maladies dues à la grippe saisonnière lorsque celle-ci sera présente et que la confusion sera totale avec les symptômes de la COVID-19?
- Sachant qu'il est un élément clé en cas de quarantaine pour le suivi pédagogique, quand l'Environnement Numérique de Travail sera-t-il pleinement opérationnel pour les enseignant-e-s et les élèves?
- Est-il attendu des enseignant-e-s qu'ils prennent en charge une forme d'enseignement à distance dès le premier jour d'absence d'un-e élève en attente de résultat du test de dépistage?
- Dans ce contexte particulier, quelles mesures doivent-elles être mises en place pour soutenir au mieux les élèves aux absences maladies répétées afin que leurs apprentissages soient de qualité, leur épanouissement scolaire optimal et leurs bulletins intermédiaires représentatifs du travail effectué?